

Localisation : 23 Référence : IA23000455
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Lieu-dit : Confolent
Adresse : chemin des Combes
Titre courant : **barrage des Combes et centrale hydroélectrique de Confolent**
Dénomination : barrage , centrale hydroélectrique
Appellation et titre : barrage des Combes , centrale de Confolent

Cartographie : Lambert2 0587163 2103218

Cadastre : 2003 AB 3 à 6, 225 à 228, 320, 323, 325

Statut juridique : propriété d'un établissement public de l'Etat

Protection :

à signaler

Dossier d'inventaire topographique établi en 2004 par Lazaj Jehanne

© Inventaire général, 2004 ; © Ville de Felletin, 2004

HISTORIQUE

Datation : 1ère moitié 20e siècle. 1914 (daté par source)

Auteur(s) :
maître d'oeuvre inconnu.

Commentaire : Le barrage des Combes, le logement de gardien qui lui est attenant et la centrale hydroélectrique de Confolent ont été construits entre 1913 et 1918, par la société Sallandrouze frères ; les actionnaires, Charles, Henri et Paul Sallandrouze sont tapissiers-fabricants à Aubusson et à Felletin. Ils bénéficient des 1917 (sollicitation des 1913) d'une concession exclusive en matière d'éclairage et de forces motrices électriques sur la commune d'Aubusson. A partir de 1922 et suite à un accord passé avec le concessionnaire en énergie électrique de la ville de Felletin, l'usine de Confolent alimente l'usine hydroélectrique Parrain, située sur le lieu-dit de la Papetene et qui se transforme alors en sous-station. Sallandrouze frères possède par ailleurs une centrale hydroélectrique et thermique, active jusqu'en 1938, rue de la Croix-Blanche, à Aubusson, sur la Creuse (l'usine sera remise en service par EDF). En 1921, la société Sallandrouze frères signe une convention avec l'État, selon les nécessités de la loi du 10 octobre 1919, permettant l'exploitation des ouvrages hydrauliques. A partir de 1925, l'entreprise change de statut et de nom. Sallandrouze frères devient la Société des forces motrices de la Haute-Creuse qui progressivement s'allie à la Compagnie électrique de la Loire et du Centre et à la Société des forces motrices de la Vienne. Le siège social de la société s'installe 12 rue Notre-Dame-des-Victoires à Paris (2e) jusqu'en 1931, date à laquelle il déménage quelques rues plus loin, au 10 rue Vézelay. La nationalisation de la production d'énergie électrique et la création d'Electricité de France en 1946 annoncent la liquidation progressive de la société creusoise qui, suite à des indemnités versées par l'État, est définitivement soldée en 1953. L'usine de Confolent est rattachée au Groupe de Production Hydraulique du Massif Central. Durant la première moitié du 20e siècle, la Société des forces motrices de la Haute-Creuse fournit de l'énergie électrique à une vingtaine de communes des cantons d'Aubusson ou de Felletin, par alimentation

Localisation	: 23 - Felletin	Réf. : IA23000455
Lieu-dit	: Confolent	
Adresse	: chemin des Combes	
Titre courant	: barrage des Combes et centrale hydroélectrique de Confolent	
Dénomination	: barrage , centrale hydroélectrique	

directe par le biais de transformateurs (sous-stations) ou par diffusion indirecte (vente de courant à d'autres sociétés). De sa création à 1939, l'usine de Confolent produit du courant continu, elle s'oriente ensuite vers le courant alternatif. Entre 1935 et 1947, la centrale et le barrage sont entièrement rénovés (machines renouvelées en 1944). Le barrage est plusieurs fois surélevé (il faisait à l'origine 17 mètres de hauteur, il en fait 22 en 1927 et 31 en 1958). En 1973, les installations sont à nouveau réactualisées. En 1944, l'entreprise compte 23 salariés (7 sont employés à la production hydraulique, dont deux sont chargés de la centrale et du barrage de Felletin, et 16 s'occupent de la distribution). Le site toujours en exploitation produit en moyenne 8 millions de kWh par an.

DESCRIPTION

SITUATION : en écart

PARTIES CONSTITUANTES : barrage ; maison de gardien ; salle des machines ; bassin de retenue ; conduite forcée

MATERIAUX

Gros oeuvre : béton ; granite ; ciment ; moellon
Couverture : tuile mécanique

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 1 étage carré ; étage de comble

COUVERTURE : toit à longs pans ; demi-croupe

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

La maison de gardien, en pierre et brique, est caractérisée par un étage carré et un étage de comble. Elle est couverte d'un toit à longs pans et à demi croupes, en tuiles mécaniques. Le barrage est un barrage-poids curviligne à 4 contreforts, construits en maçonnerie de moellons, de granit, de chaux hydraulique et de ciment. Il possède une hauteur de 31 m, une longueur de 139 m (longueur de l'arête de couronnement), une surface de 39 hectares et un volume de retenue de 4, 7 millions de mètres cubes. L'évacuation des crues est assurée par un déversoir de 142 m de longueur (puissance de 350 mètres cubes par seconde). Une canalisation d'amenée, transportant l'eau nécessaire à la production de l'énergie électrique, traverse le barrage et se dirige vers l'usine. D'une longueur de 575 m, elle comporte une partie en béton et une partie creusée dans le rocher aboutissant à une cheminée d'équilibre d'où part une conduite forcée de 75 mètres, en ciment armé. Elle a un débit de 9 mètres cubes par seconde et débouche sur la centrale électrique dite de Confolent, située à environ 500 m, en contrebas du barrage. Elle est composée d'un poste de transformation et d'une salle des machines. Cette dernière possède un étage carré et est couverte d'un toit à longs pans. Elle abritait à l'origine 4 groupes de machines composés chacun d'une turbine à axe horizontal tournant à 500 tours par minute et d'un alternateur de 5, 5 kV triphasé. Depuis 1973, l'usine possède deux groupes entraînés par deux turbines Francis à axe horizontal et dont la puissance maximale peut atteindre 2100 kW. Le poste de transformation, comptant trois transformateurs, modifie le courant avant son départ de l'usine vers les communes alentour.

DOCUMENTATION

ARCHIVES

- **Archives EDF-GDF : Hydraulique (1946-1963) boîtes 800447.** Informations et correspondances relatives au GRPH Vienne (1946-1955) avec intégration du barrage et de l'usine de Confolent.
- **Archives EDF-GDF : 35.02 (boîtes 789091 à 789112).** Société des forces motrices de la Haute-Creuse. Archives de direction, vie de l'entreprise, affaires générales, comptabilité, personnel, nationalisation.
- **AD Creuse : 1Z122.** Sous-préfecture d'Aubusson. Inspection du travail. 1900-1945.

PIECE ANNEXE I

Extrait des statuts de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse, déposés en 1925 et modifiés en 1929.

Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

Article 5

Durée

La Société aura une durée de quatre-vingt-dix-neuf années qui commenceront à courir le jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

TITRE II

APPORTS. — CAPITAL SOCIAL. — ACTIONS

Article 6

Apports

A) Usine et barrage de la Croix-Blanche.

Premièrement. — Apports par la liquidation de la *Société Sallandrouze Frères*.

MM. Charles, Henry et Paul SALLANDROUZE, agissant en qualité de liquidateurs de la *Société Sallandrouze Frères*, Société en nom collectif ayant son siège à Aubusson (Creuse), rue Saint-Jean, n° 21, constituée par acte devant M° BARAT, notaire à Aubusson, les quinze octobre et dix-neuf novembre mil neuf cent vingt, actuellement en liquidation, en vertu d'une décision prise à l'unanimité par les trois associés en nom collectif, aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Aubusson, du douze février mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Aubusson, le douze février mil neuf cent vingt-cinq, folio 33, n° 340, aux droits de dix-huit francs, publié conformément à la loi, en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par ledit acte, et en tant que de besoin, MM. SALLANDROUZE, agissant en leur nom personnel, font apport à la présente Société des biens suivants :

I. — IMMOBILIÈREMENT

L'usine hydro-électrique de la Croix-Blanche, sise à Aubusson (Creuse), au lieudit : « La Croix-Blanche », sur la rivière la Creuse, et comprenant :

1° Un bâtiment à usage d'usine de production d'électricité au moyen de turbines noyées, actionnant six dynamos, produisant un total de trois cent

PIECE ANNEXE I (suite 1)

Extrait des statuts de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse, déposés en 1925 et modifiés en 1929.

Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

quinze kilowatts. Ce bâtiment comprend deux étages en sous-sol, avec chambres d'eau et chambres d'évacuation, un rez-de-chaussée élevé, contenant toutes les machines électriques et un étage mansardé, servant de logement au personnel;

2° Un bâtiment annexé au précédent, et en équerre, comprenant un rez-de-chaussée, et dans lequel se trouve une machine à vapeur demi-fixe de 450 chevaux;

3° Un bâtiment de trois étages, servant de dépôt pour différentes matières;

4° Le bief, le barrage et tous les appareils de vannage qui constituent la chute d'eau de quatre mètres vingt-cinq de hauteur;

5° Tout le matériel immeuble par destination attaché à ladite usine, en ce compris les tableaux de commande et de distribution.

Cet apport immobilier est évalué à la somme de deux cent trente mille francs.

II. — MOBILIÈREMENT

Tout le matériel non immeuble par destination dépendant de ladite usine comprenant notamment les matières diverses, outils. Les droits et obligations pouvant résulter de tous contrats, traités et marchés en cours d'exécution et dont la présente Société prendra la suite, à compter du premier décembre mil neuf cent vingt-quatre, ainsi que le bénéfice de toutes négociations en cours, concernant de nouveaux contrats.

Cet apport mobilier est évalué à la somme de dix mille francs.

Deuxièmement. — Apports par MM. Charles, Henry et Paul SALLANDROUZE.

M. Benjamin, Léonce, Charles SALLANDROUZE LE MOULLEC, industriel, demeurant à Paris, avenue Malakoff, n° 86.

M. André-Charles-Henry SALLANDROUZE, industriel, demeurant à Paris, rue Dupont-des-Loges, n° 11.

Et M. Paul-Louis SALLANDROUZE LE MOULLEC, industriel, demeurant à Paris, avenue Rapp, n° 20.

Font apport conjointement et indivisément à la présente Société de divers immeubles, inondés ou non, consistant en sols, prés, pâtures, bruyères, etc., sis sur les communes d'Aubusson et de Moutier-Rozeille, d'une contenance totale d'environ six hectares, décrits et désignés en un état qui est demeuré joint aux présentes.

Cet apport immobilier est évalué à la somme de dix mille francs.

B) *Usine et barrage de Confolent sur la Creuse.*

Premièrement. — Apports par la liquidation de la Société *Sallandrouze Frères.*

MM. Charles, Henry et Paul SALLANDROUZE, agissant en leurs dites qualités de liquidateurs de la Société *Sallandrouze Frères*, et en tant que de besoin en leurs noms personnels, font apport à la présente Société des biens suivants :

I. — IMMOBILIÈREMENT

L'usine hydro-électrique de Confolent sur la Creuse, dite aussi : « des Combes », sise sur la commune de Moutier-Rozeille (Creuse), sur la rivière la Creuse, et comprenant :

1° Un bâtiment composé d'un canal souterrain contenant la conduite

PIECE ANNEXE I (suite 2)

Extrait des statuts de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse, déposés en 1925 et modifiés en 1929.

Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

d'amenée et de distribution d'eau dans les turbines, et au rez-de-chaussée quatre groupes turbo-alternateurs de six cents kilowatts chacun, avec tous les appareils accessoires de commande et de régulation;

2° Un autre bâtiment attenant au premier, servant de logement au personnel;

3° Une conduite forcée en tôle d'acier et une conduite forcée en ciment armé, continuées par un tunnel et servant à amener jusqu'à l'usine l'eau provenant de la retenue du barrage;

4° Un barrage dit : « des Combes », édifié en travers de la Creuse, atteignant actuellement une hauteur de vingt-deux mètres, mais pouvant être encore élevé d'environ dix mètres, pour obtenir une chute totale de quarante mètres environ à la sortie des turbines.

Ce barrage est construit tout en maçonnerie de moellons de granit, de chaux hydraulique et de ciment. Il fait l'objet de la concession d'Etat dont il va être ci-après parlé;

5° Un petit bâtiment sis au-dessus et à côté du barrage et servant de logement au gardien;

6° Une ligne à haute tension reliant l'usine des Combes, avec la ville d'Aubusson et la commune de Felletin, comprenant les lignes aériennes et leurs supports;

7° Tout le matériel immeuble par destination attaché à l'usine.

Cet apport immobilier est évalué à la somme de un million huit cent mille francs.

II. — MOBILIÈREMENT

Tout le matériel non immeuble par destination se trouvant dans ladite usine et comprenant notamment les tableaux de commande et de distribution, ainsi que les appareils de transformation, de protection et de mesures garnissant l'usine des Combes, les appareils transformateurs, se trouvant dans l'usine Saint-Jean, à Aubusson, les matières diverses, outils, canalisations, etc.

Cet apport mobilier est évalué à trois cent vingt-cinq mille francs.

Deuxièmement. — Apports par MM. Charles, Henry et Paul SALLANDROUZE :

MM. Charles, Henry et Paul SALLANDROUZE font apport conjointement et indivisément à la présente Société, de divers immeubles, inondés ou non, consistant en sols, prés, pâtures, bruyères, bois, etc., sis sur les communes de Moutier-Rozeille, Saint-Quentin et Felletin, d'une contenance totale d'environ vingt-huit hectares, décrits et désignés en un état qui est demeuré joint aux présentes.

Cet apport immobilier est évalué à la somme de vingt-cinq mille francs.

C) *Concession de l'Etat.*

MM. SALLANDROUZE, agissant en leurs dites qualités de liquidateurs de la Société *Sallandrouze Frères*, et en tant que de besoin en leurs noms personnels, font apport à la présente Société :

De la promesse de la cession d'une concession pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice de Confolent-sur-la-Creuse (commune de Moutier-Rozeille), faisant l'objet de la convention passée le douze janvier mil neuf cent vingt et un, entre M. le Ministre des Travaux publics et MM. SALLANDROUZE Frères, avec cahier des charges et conditions y annexés, ladite convention approuvée par décret de M. le Président de la République, du douze janvier mil neuf cent vingt et un, en vertu de la loi du seize octobre mil neuf cent dix-neuf.

Cette concession a été faite pour une durée de soixante-quinze années, à

PIECE ANNEXE I (suite 3)

Extrait des statuts de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse, déposés en 1925 et modifiés en 1929.

Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

partir du premier janvier suivant la date fixée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. Aux termes de l'article 22, à l'expiration de la concession, l'Etat se trouvera subrogé aux droits du concessionnaire et prendra possession de toutes dépendances immobilières de la concession énumérées à l'article 2. Aux termes de l'article 23, il existe une faculté de rachat par l'Etat à toute époque, à partir de la vingt-cinquième année, moyennant un préavis de deux ans, et moyennant indemnités fixées audit article.

Aux termes de l'article 32 du cahier des charges, il est stipulé que toute cession partielle ou totale de la concession, tout changement de concessionnaire ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par décret, délibéré en Conseil d'Etat, et ce, sous peine de déchéance.

D) *Concession par la ville d'Aubusson :*

MM. Charles et Henry SALLANDROUZE, font conjointement apport à la présente Société :

De la promesse de la cession d'une concession sur le territoire de la commune d'Aubusson d'un réseau de distribution publique d'énergie électrique pour tous usages, faisant l'objet de la convention passée le premier janvier mil neuf cent dix-sept, entre M. le maire d'Aubusson, agissant au nom de ladite commune, et MM. Charles et Henry SALLANDROUZE, avec cahier des charges et conditions y annexés, ladite convention approuvée par décret de M. le Président de la République, du vingt-neuf mai mil neuf cent dix-sept.

Cette concession a été faite pour une durée de vingt-cinq années, à compter du jour de son approbation définitive, avec faculté de rachat par la commune à toute époque, moyennant un préavis de deux ans.

Aux termes de l'article 22, à l'expiration de la concession, la commune a droit de reprise gratuite des sous-stations, postes transformateurs, canalisations et branchements non amortis.

Aux termes de l'article 33 du cahier des charges, il est stipulé que toute cession totale ou partielle de la concession, tout changement de concessionnaire, ne pourront avoir lieu à peine de déchéance, qu'en vertu d'une autorisation résultant d'une délibération du Conseil municipal approuvée par le préfet.

Récapitulation des apports et attributions

En résumé, les apports ci-dessus faits à la présente Société comprennent :
Premièrement. — Par la liquidation de la Société *Sallandrouze Frères* :

1° L'usine et le barrage de la Croix-Blanche :

Immobilierement pour deux cent trente mille francs, ci	230.000	
Mobilierement pour dix mille francs, ci	10.000	
Ensemble deux cent quarante mille francs, ci...	240.000	240.000

2° L'usine et le barrage de Confolent sur la

Creuse :		
Immobilierement pour un million huit cent mille francs, ci	1.800.000	
Mobilierement pour trois cent vingt-cinq mille francs, ci	325.000	
Ensemble deux millions cent vingt-cinq mille francs, ci	2.125.000	2.125.000

3° La promesse de la cession de la concession d'Etat pour

Ensemble deux millions trois cent soixante-cinq mille francs, ci		mémoire
		2.365.000

PIECE ANNEXE II

Extrait du rapport d'expertise datant du 24.06.1947 en vu de la nationalisation de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse.
Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

CHAPITRE PREMIER

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

La Société des FORCES MOTRICES de la HAUTE-CREUSE est une Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs.

Elle a été fondée en 1925 au capital de 3.500.000 francs entièrement versés. Ce capital a été porté à 5.000.000 par l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 Décembre 1929. Un quart de cette augmentation de capital seulement a été versé.

La Société a pour objet effectif :

- la production d'énergie électrique à l'Usine de CONFOLENT,
- la distribution de l'énergie ainsi produite, et d'énergie fournie par d'autres Sociétés.

....

PIECE ANNEXE II (suite 1)

Extrait du rapport d'expertise datant du 24.06.1947 en vu de la nationalisation de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse.

Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

Elle bénéficie des concessions suivantes :

CONCESSIONS COMMUNALES ET SYNDICALES

- concession de la CROIX-BLANCHE - obtenue en 1932 pour une durée de 20 ans
- Réseau de distribution d'électricité du Syndicat de NEOUX-ST-AMAND, obtenu en 1928 pour une durée de 39 ans, donc venant à expiration en 1967.
- Réseau de distribution d'électricité de MOUTIER-ROZEILLE, obtenu en 1926 pour une durée de 40 ans, donc venant à expiration en 1966.
- Réseau de distribution d'électricité de la Commune d'Aubusson, obtenu en 1937 pour une durée de 39 ans donc venant à expiration en 1976.

CONCESSION d'ETAT

- Usine de Production d'Electricité de CONFOLENT obtenue en 1925 pour une durée de 72 ans donc venant à expiration en 1997.

...

PIECE ANNEXE II (suite 2)

Extrait du rapport d'expertise datant du 24.06.1947 en vu de la nationalisation de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse.

Archives EDF-GDF cote 35-02 boîte 789112

report..... 7.590.660,39

- Réseaux de transport et de
distribution..... 5.560.001,68

Ce chiffre peut se décomposer
comme suit :

- réseau à 5.500 volts 61.197,27

(Ce poste est inchangé
depuis 1936. Il n'a
fait l'objet d'aucune
réévaluation. Aucun
amortissement n'a été
prévu.)

- nouvelle ligne de
CONFOLENT-CROIX-
BLANCHE 5.500 volts
construite en 1941 261.863,76

(mêmes observations
que ci-dessus)

- Syndicat de NEOUX-
ST-AMAND 2.419.242,36

(Ce poste se modi-
fie continuelle-
ment en raison des
nouveaux branchements
effectués)

à reporter 2.742.303,39 13.150.662,07

PIECE ANNEXE II (suite 3)

Extrait du rapport d'expertise datant du 24.06.1947 en vu de la nationalisation de la Société des Forces Motrices de la Haute-Creuse.

Archives EDF cote 35-02 boîte 789112

reports..... 2.742.303,39 13.150.662,07

Ce chiffre s'élevait
à l'origine, en 1935 à
2.230.000, correspon-
dant aux constructions
de lignes effectuées
par le Syndicat avant
1935 et apportées par
la suite à la Société.

- Syndicat de MOUTIER-

ROZEILLE..... 304.468,43

(Mêmes observations
que pour le Syndicat
de NEOUX-ST-AMAND,
l'apport ayant été
de 220.000 Frs)

- Réseau d'AUBUSSON 2.513.229,86

Ce réseau a été in-
tégralement recons-
truit par la Société
depuis qu'il lui a
été confié. Cette
reconstruction a
coûté 2.401.415,53

5.560.001,68 13.150.662,07

TABLE DES ILLUSTRATIONS

RELEVES GRAPHIQUES

- Des. 1 Carte topographique numérisée à 1/25000è. IGN 23300 et 23310.
Implantation du barrage et de l'usine.
- Des. 2 Plan-masse et de situation. Cadastre numérisé 2003. Section AB.

DOCUMENTS FIGURES REPRODUITS

- | | | |
|---------|--|------------|
| Doc. 1 | Le site sur la Creuse, avant la réalisation du barrage ; les ouvriers, employés à la construction, posant sur le pont provisoire. A noter, le cachet apposé en bas à droite de la carte postale mentionnant "barrage des Combes près Aubusson / cantine du barrage". | 05230554XB |
| Doc. 2 | Travaux préliminaires à la réalisation du barrage : la voie ferrée (voie Décauville) servant au déblaiement et à la circulation des matériaux. | 05230548XB |
| Doc. 3 | Travaux préliminaires à la réalisation du barrage : la cantine des ouvriers. | 05230553XB |
| Doc. 4 | A proximité du chantier de construction du barrage, l'usine de concassage de pierre. | 05230551XB |
| Doc. 6 | Vue des travaux de maçonnerie réalisés lors de la surélévation du barrage vers 1925-1927. | 05230558XB |
| Doc. 7 | Le barrage en cours de surélévation avec détail du déversoir et des baraques de chantier. | 05230549XB |
| Doc. 8 | Surélévation du barrage des Combes : jonction avec la maison de gardien. | 05230556XB |
| Doc. 9 | Vue de la conduite forcée amenant l'eau du barrage à la centrale, où l'énergie produit par la chute est transformée en électricité. | 05230552XB |
| Doc. 10 | La centrale électrique avec au premier plan, la conduite forcée. | 05230550XB |
| Doc. 11 | Vue des travaux de surélévation du barrage réalisés en 1958. | 05230555XB |
| Doc. 12 | Vue du barrage après la surélévation de 1958. | 05230006XB |
| Doc. 13 | vue du barrage, les travaux de surélévation terminés. | 05230557XB |

TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)**PHOTOGRAPHIES**

Fig. 1	Vue antérieure du barrage.	04230226X
Fig. 2	Vue postérieure du barrage.	04230227X
Fig. 3	détail de la maçonnerie du barrage et de ses contreforts.	05230275X
Fig. 4	La maison de gardien, aujourd'hui désaffectée.	05230274X
Fig. 5	Vue de la conduite forcée en ciment armée et des toits de la centrale hydroélectrique.	05230273X

Des.1 Carte topographique numérisée à 1/25000è. IGN 23300 et 23310.
Implantation du barrage et de l'usine.



23 Felletin, Confolent, chemin des Combes
barrage des Combes et centrale hydroélectrique de Confolent

Des.2 Plan-masse et de situation.
Cadastré numérisé 2003. Section AB parcelle 3 à 6, 225 à 228, 320, 323 et 325.



- Doc. 1 Le site sur la Creuse, avant la réalisation du barrage ; les ouvriers, employés à la construction, posant sur le pont provisoire. A noter, le cachet apposé en bas à droite de la carte postale mentionnant "barrage des Combes près Aubusson / cantine du barrage".
Carte postale. L. Luquet, Photo. Bellegarde, Editeur. s.d. (vers 1913)
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230554XB



L. Luquet, photo., Bellegarde, reproduction réservée

Barrage des COMBES, sur la Creuse, près Aubusson - Travaux préliminaires - Entrée des ouvriers dans le Chantier

- Doc. 2 Travaux préliminaires à la réalisation du barrage : la voie ferrée (voie Décauville)
servant au déblaiement et à la circulation des matériaux.
Carte postale. L. Luquet, Photo. Bellegarde, Editeur. s.d. (vers 1913)
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230548XB



- Doc. 3 Travaux préliminaires à la réalisation du barrage : la cantine des ouvriers.
Carte postale. L. Luquet, Photo. Bellegarde, Editeur. s.d. (vers 1913)
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230553XB



- Doc. 4 A proximité du chantier de construction du barrage, l'usine de concassage de pierre.
Carte postale. s.d. (vers 1915-1920)
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230551XB



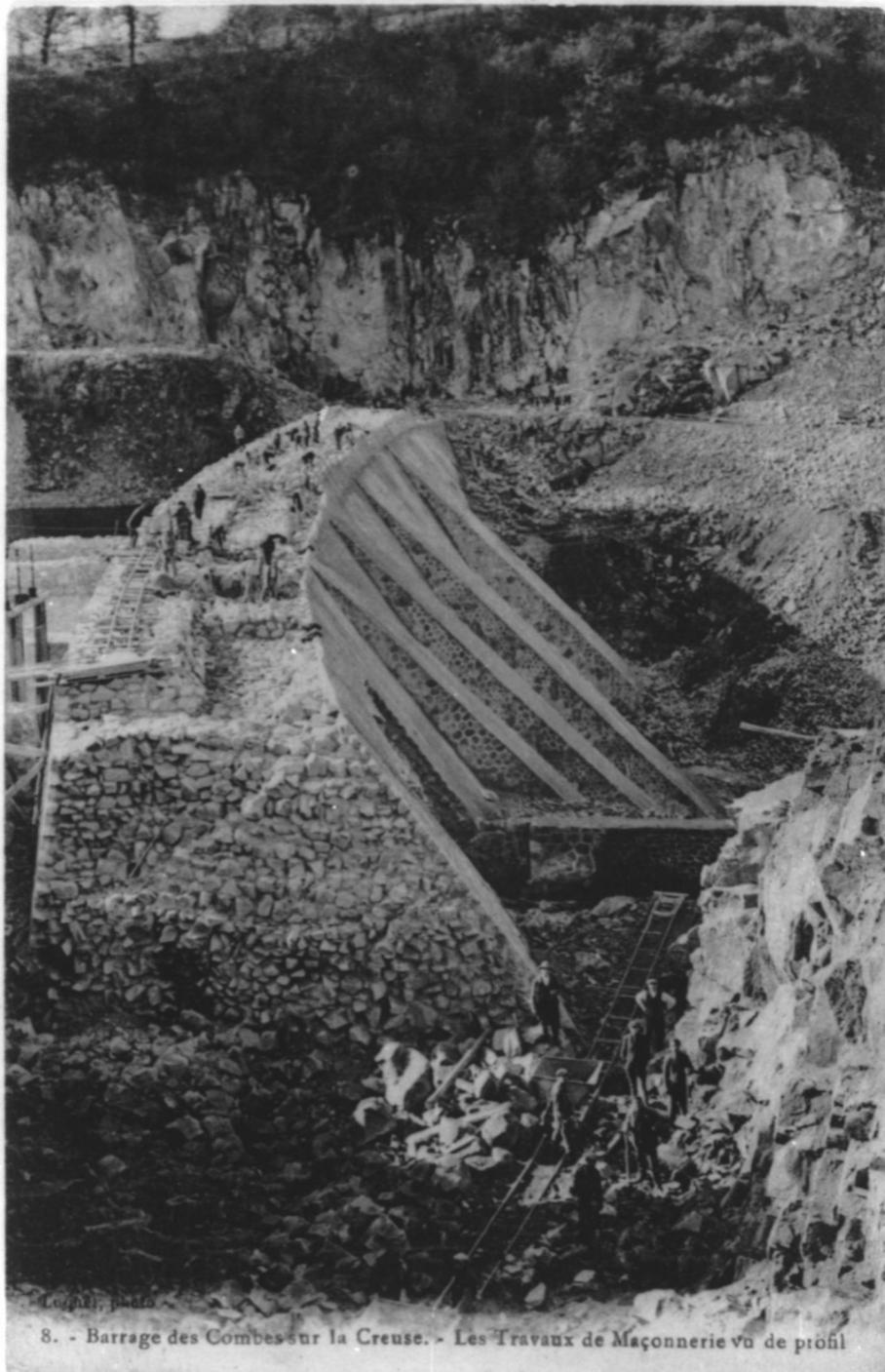
Doc. 5 Les travaux de construction du barrage.
Carte postale, Luquet, photo. s.d. (vers 1915-1918).
Collection particulière Drojat (Felletin)

Repro. Inv. P. Rivière 02230362XB



- Doc. 6 Vue des travaux de maçonnerie réalisés lors de la surélévation du barrage vers 1925-1927.
Carte postale. Luquet, photo. s.d. (vers 1925-1930)
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230558XB



- Doc. 7 Le barrage en cours de surélévation avec détail du déversoir et des baraques de chantier.
Carte postale. Luquet, photo. s.d. (vers 1925-1930)
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230549XB



- Doc. 8 Surélévation du barrage des Combes : jonction avec la maison de gardien.
Photographie noir et blanc, sans mention de l'auteur, sans doute réalisée sur le
chantier en 1927.
Collection particulière Nicoux

Repro. Inv. P. Rivière 05230556XB



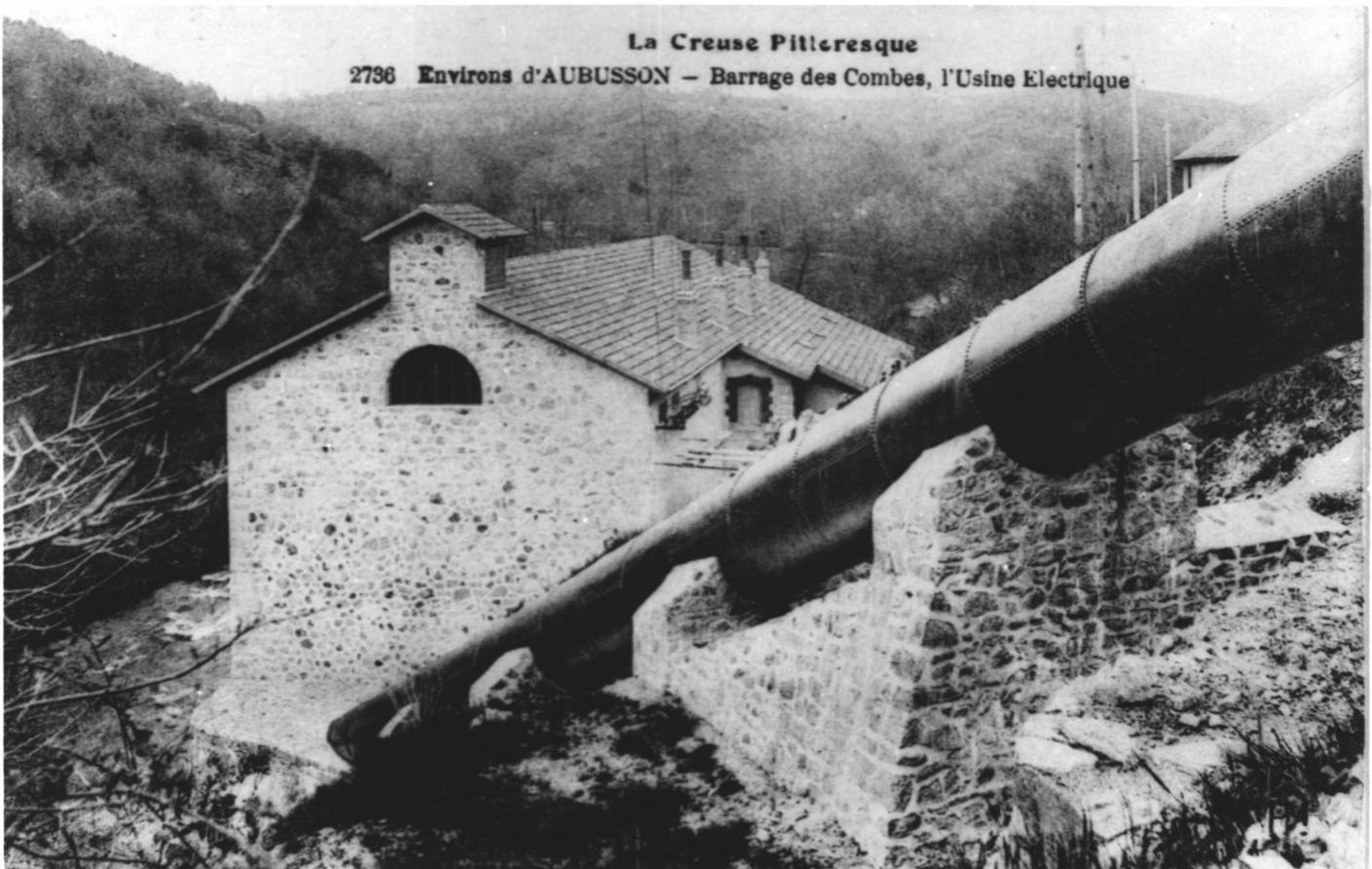
- Doc. 9 Vue de la conduite forcée amenant l'eau du barrage à la centrale, où l'énergie produit par la chute est transformée en électricité.
Carte postale. Luquet, photo. s.d. (vers 1925-1930)

Repro. Inv. P. Rivière 05230552XB



Doc. 10 La centrale électrique avec au premier plan, la conduite forcée.
Carte postale. s.d. (vers 1925-1930)
Collection particulière Nicoux

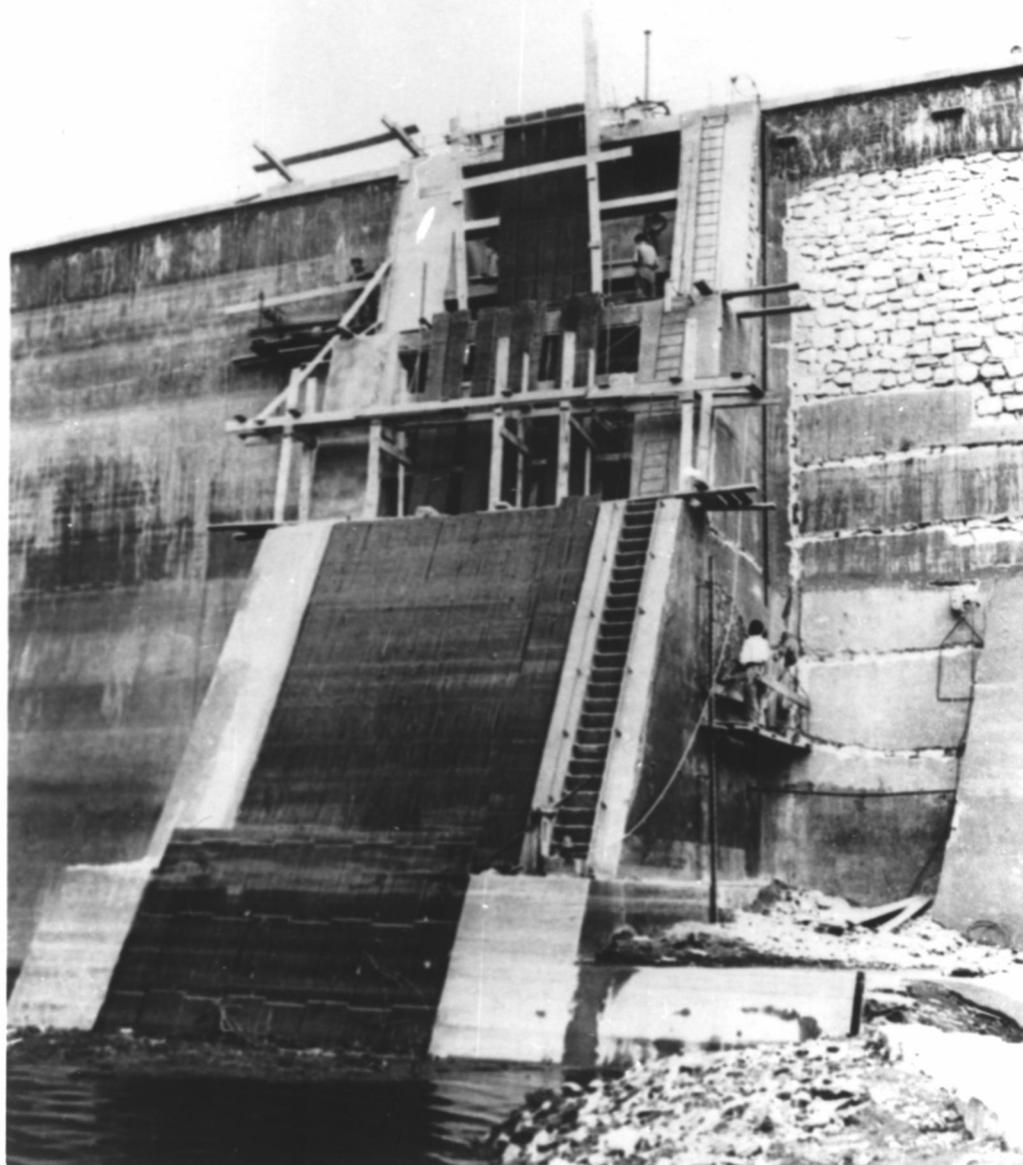
Repro. Inv. P. Rivière 05230550XB



- Doc. 11 Vue des travaux de surélévation du barrage réalisés en 1958.
Photographie noir et blanc, sans mention d'auteur, Août-Septembre 1958.
Collection particulière Nicoux

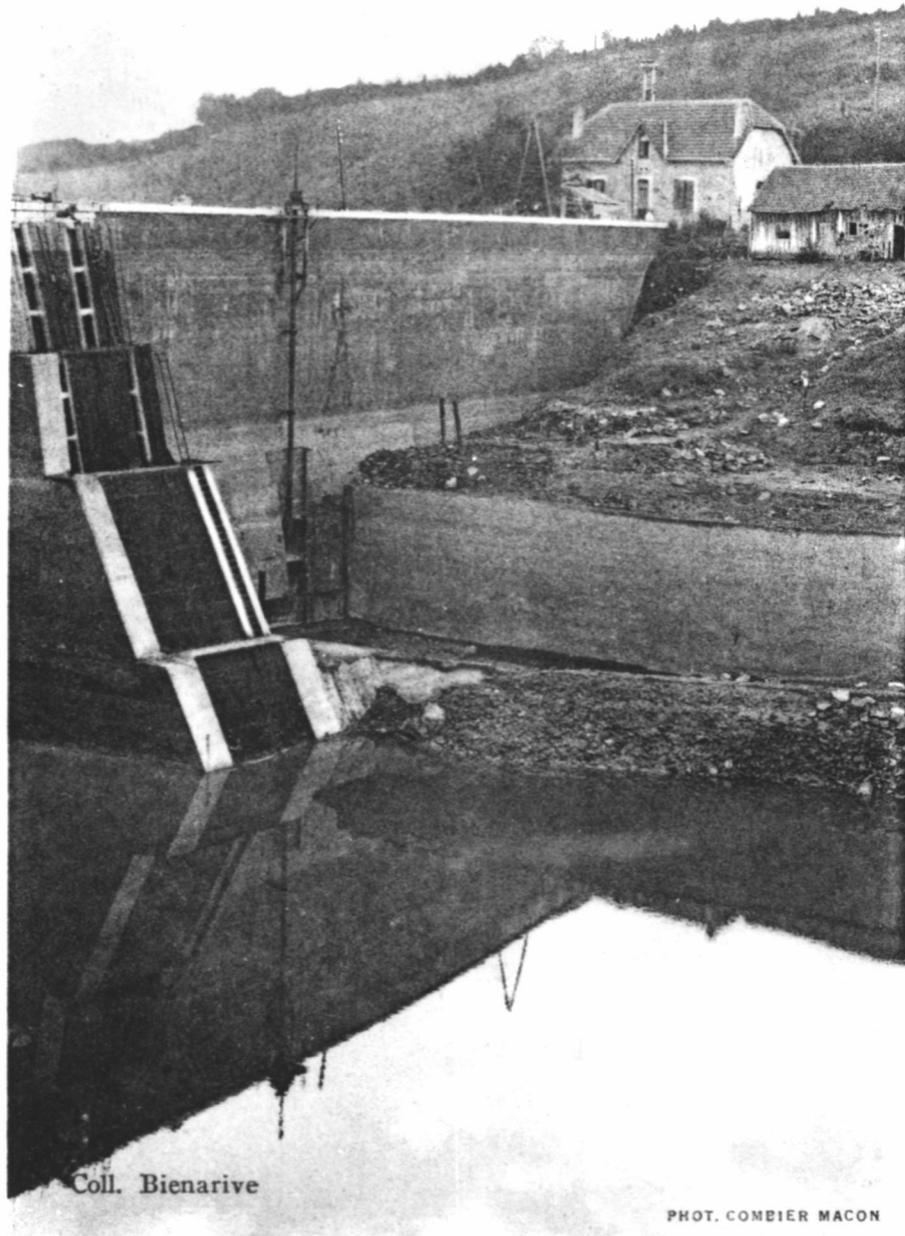
Repro. Inv. P. Rivière 05230555XB

Aout . Septembre . 1958.



Doc. 12 Vue du barrage après la surélévation de 1958.
Carte postale. Combiér Maçon, photo, Bienarive, Ed. (vers 1958-1960).
Collection particulière Celer.

Repro. Inv. P. Rivière 05230006XB



Coll. Bienarive

PHOT. COMBIÉR MACON

FELLETIN (Creuse) — Barrage des Combes

- Doc. 13 vue du barrage, les travaux de surélévation terminés.
Photographie noir et blanc, sans précision d'auteur, sans doute réalisée vers 1958-
1959.
Repro. Inv. P. Rivière 05230557XB



Fig. 1 Vue antérieure du barrage

Phot. Inv. P. Rivière 04230226X



Fig. 2 Vue postérieure du barrage

Phot. Inv. P. Rivière 04230227X



Fig. 3 détail de la maçonnerie du barrage et de ses contreforts.

Phot. Inv. P. Rivière 05230275X



Fig. 4 La maison de gardien, aujourd'hui désaffectée

Phot. Inv. P. Rivière 05230274X



Fig. 5 Vue de la conduite forcée en ciment armée et des toits de la centrale hydroélectrique.

Phot. Inv. P. Rivière 05230273X

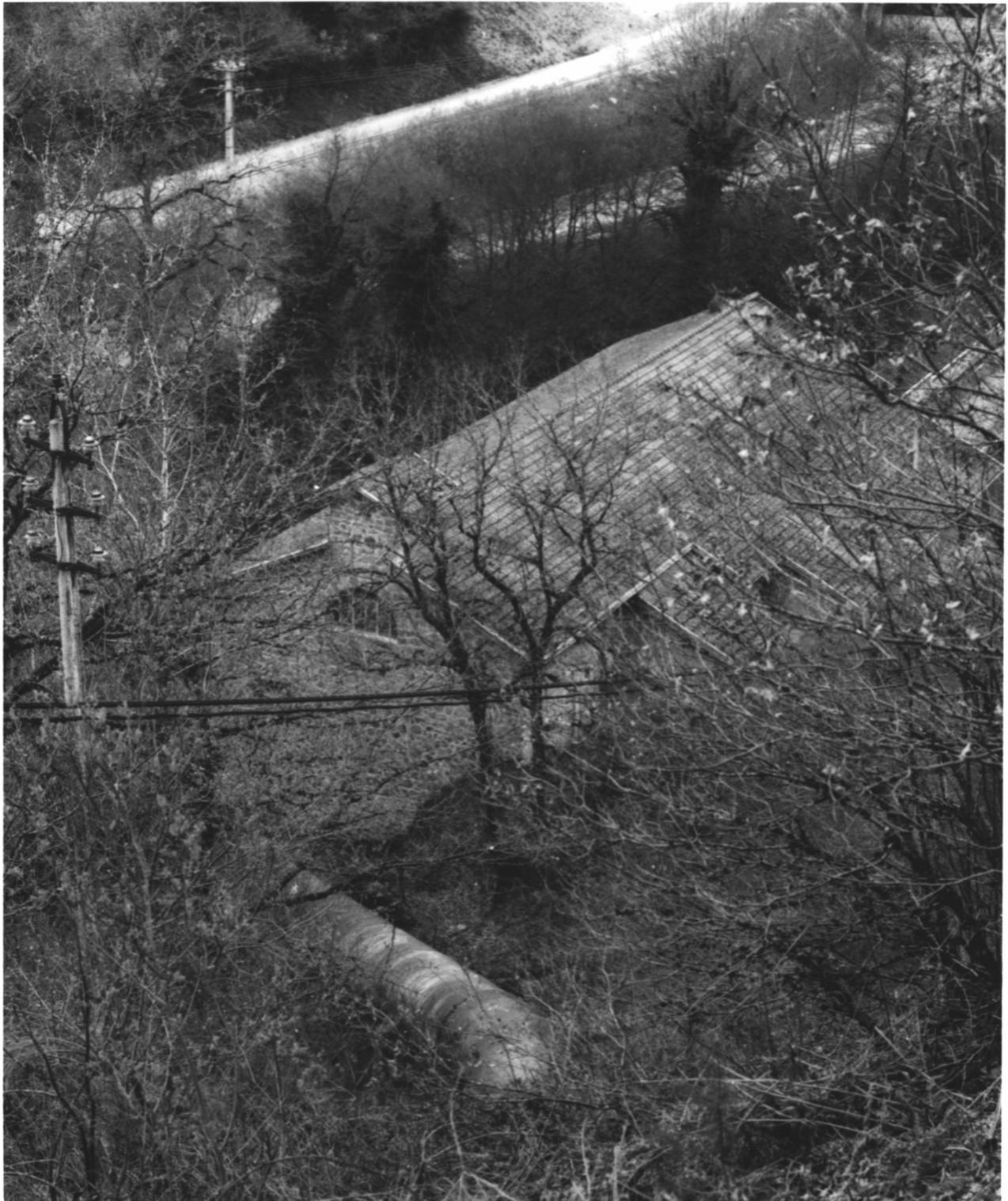


Fig. 6 Au premier plan le transformateur; au second plan, la centrale.

Phot. Inv. P. Rivière 05230272X

